



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (P.P.R.T.)

Lié à l'établissement STOGAZ

Communes de : LA MOTTE
LES ARCS-SUR-ARGENS

CARTE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral du 26 avril 2013

Direction
Départementale
des Territoires et
de la Mer

Var

S.A.D.
Pôle risques

Echelle : 1/5000
BDPARCELLAIRE©IGN2008

NOVEMBRE 2012

